

<https://www.snetap-fsu.fr/ACEN-le-nouveau-referentiel-de-remuneration-2018.html>



ACEN : le nouveau référentiel de rémunération 2018

- Métiers - Enseignant.e - Statuts (titulaire, contractuel) -



Date de mise en ligne : mardi 2 novembre 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

[Première rémunération des ACEN : un combat de 3 années gagné !](#)

Conformément à l'annonce du Stéphane Travert, le ministère met en place une nouvelle grille de rémunération des [ACEN](#).

Même s'il reste des interrogations sur certaines modalités de sa mise en place, les élu.es SNETAP-[FSU](#) de la [CCP](#) des ACEN prennent acte positivement de cette revalorisation.

Un premier groupe de travail tenu ce jour a permis de soulever plusieurs interrogations concernant le reclassement des agents dans la nouvelle grille, la progression dans les échelons et la conservation ou non de l'ancienneté acquise dans l'échelon de l'ancienne grille de rémunération. Nous serons amené.es à communiquer ultérieurement sur ces sujets.

Seule la mobilisation des ACEN eux-mêmes relayée par leurs élu.es SNETAP-[FSU](#) de la [CCP](#) des ACEN a permis cette amélioration salariale. Nous remercions encore les 500 ACEN soit un tiers des agents qui ont signé en avril dernier la pétition initiée par le SNETAP-[FSU](#) ; pétition remise par une élu.e de la [CCP](#) à Stéphane Travert.

Regarder la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=CPVyLEc3CC0>

[Consulter la note de service](#)

[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L280xH400/grille_remuneration_2018-ff4a1.jpg]

Connaître [votre augmentation de rémunération en utilisant notre simulateur](#) : l'augmentation moyenne est, selon l'administration, de 19 points d'indice soit environ 71 euro.